

Lacoste, le 18 Avril 2023



MAIRIE  
DE  
**LACOSTE**  
84480

M. le Président  
Communauté de communes du  
Pays d'Apt Luberon  
81 Avenue Frédéric Mistral

84400 APT

M. le Président

La forêt des cèdres du Petit Luberon est un site majeur d'accueil du public en espace naturel sur notre territoire.

Labellisée Espace naturel sensible par le département de Vaucluse, elle est fréquentée par plus de 30 000 personnes chaque été et propose des circuits de découverte accessibles aux familles et aux personnes en situation de handicap.

Cette fréquentation estivale est rendue possible par la mise en place d'un statut dérogatoire à l'arrêté préfectoral d'accès aux massifs forestiers en Vaucluse. Depuis 2015, cette dérogation implique pour les communes propriétaires du site l'embauche d'un garde saisonnier intercommunal, présent sur site les après-midis des jours de risque très sévère. Ce garde est recruté par la commune de Lacoste, son financement est assuré à parts égales, par convention, par les communes de Lacoste, Bonnieux et Ménerbes.

Le nouvel arrêté d'accès aux massifs pris le 29 mars 2023 par la Préfète de Vaucluse modifie les conditions d'accès : du 15 juin au 15 septembre, les jours de risque très sévère, l'accès sera interdit toute la journée et non plus seulement l'après-midi. La surveillance du site sera donc à renforcer pour conserver la dérogation, et nécessitera l'embauche d'une personne supplémentaire afin de garantir une présence lors de toutes les journées de risque très sévère (à peu près la moitié des jours de l'été) et sur une plage horaire suffisante (toute la journée, en veillant aussi au contrôle du parking en soirée).

Nos communes ne pourront pas faire face à cette dépense supplémentaire. Aussi nous envisageons de ne pas reconduire la dérogation dont bénéficie la forêt pour cette saison estivale 2023. Celle -ci serait alors fermée dans les mêmes conditions que l'ensemble du massif du Petit Luberon.

Conscients du fort impact de la fermeture de la forêt des cèdres sur l'attractivité touristique du territoire et le bien-être de ses habitants, nous vous sollicitons pour étudier une possibilité de soutien de l'intercommunalité, au titre de ses compétences en matière de tourisme et de développement économique.

Nous restons à votre disposition pour étudier cette question afin de trouver une solution avant le déclenchement de la saison estivale 2023.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

<p>Le Maire de Lacoste, Mathias HAUPTMANN</p> 	<p>Le Maire de Bonnieux Pascal RAGOT</p>  <p>Le Maire de Bonnieux <b>M. Pascal RAGOT</b></p>
<p>Le Maire de Ménerbes Christian RUFFINATTO</p> <p><i>P/ LE MAIRE D. L'Adjoint délégué</i></p>  <p><i>Patrick MERLE</i></p>	<p>La Maire de Puget sur Durance Amélie JEAN</p> 

Copies à :

M. le Président de l'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Mme la Présidente du Département de Vaucluse

Mme la Présidente du Parc naturel régional du Luberon

M. le Directeur de l'Agence ONF Bouches du Rhône Vaucluse